

Thomas NACRIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

| | |
|-------------------|--|
| Numéro | 21 |
| Objet | CONCOURS D'ELOQUENCE EN FAVEUR DE L'INSERTION |
| Rapporteur | Karima OUADAH |

Date de convocation et d'affichage : 01 juillet 2022
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h42.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 104
- Votants¹ : 123
- Quorum : 68

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëfitia, BILLET André, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUN Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOUAULT Gervaise, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Carole, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THOMAS Christine, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, JOLLIOT Marie-France à BAZIN Etienne, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à BILLET André, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, DUSACQ Maxime à DELAITRE Guy, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à SEBEYRAN Marc, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MEIRHAEGHE Sonia à Guy DELAITRE, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à Sylviane BETTINGER, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, RAYMOND Arnaud à MAGLOIRE Arnaud, TRESSOU Marie-Hélène à GUNDALL Philippe, VIARDOT Gaëlle à BOISSEAU Dominique.

Excusés : BOUDADI Rachida, DENIS Valéry, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Marlène, PETIT Christine, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, SERRA Frédéric, SIMON Eric, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain.

| Nombre de votants | Non-participation | Suffrages exprimés | | Abstention |
|-------------------|-------------------|--------------------|--------|------------|
| | | Pour | Contre | |
| 123 | 0 | 123 | 0 | 0 |

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

¹ Présents + pouvoirs – non-participation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

CONCOURS D'ELOQUENCE EN FAVEUR DE L'INSERTION

Annexes :

- Règlement du concours d'éloquence (annexe 1)
- Conventions de partenariat (annexe 2)

Exposé :

La politique de la ville vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers prioritaires répondant à la loi du 21 février 2014 et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent notamment un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs.

Ainsi, le Contrat de ville de l'agglomération troyenne a fixé pour la durée du Contrat (2015 – 2023) plusieurs orientations sur les piliers cohésion sociale et développement économique avec pour objectifs de :

- Révéler et mettre en valeur le potentiel de chaque jeune et leurs compétences pour qu'ils deviennent des acteurs de leurs projets
- Favoriser leur autonomie et l'exercice de leurs droits et devoirs
- Prévenir la rupture et le décrochage aux plans scolaire, familial et sociétal
- Favoriser les approches innovantes pour capter les publics
- Renforcer la coordination entre les acteurs associatifs et les acteurs du privé
- Construire le changement d'image des quartiers
- Valoriser les atouts et identités positives

Le concours d'éloquence en faveur de l'insertion doit permettre à chaque participant d'identifier et prendre conscience de ses compétences afin de les transférer à des moments forts de leur vie : passage d'un examen, passage d'un entretien d'embauche...

Les temps de formation proposés pour le concours doivent permettre aux participants de développer leur vocabulaire, leur capacité à argumenter, à organiser leurs pensées pour leur permettre de favoriser leur expression orale.

1) Publics cibles du concours d'éloquence

Le concours est ouvert aux :

- Collégiens scolarisés en classe de 3^{ème} des collèges REP suivants : Collège Marie Curie, Collège des Jacobins. Une démarche collaborative est menée avec les collèges pour permettre à des jeunes des classes de 3^{ème} de participer au concours d'éloquence.
- Personnes allophones inscrites au sein des associations locales en charge des cursus d'apprentissage de la langue dont L'accord parfait, L'association familiale de La Chapelle Saint-Luc, AATM et les personnes allophones inscrites sur la Cité de l'emploi
- Les jeunes engagés dans un parcours de remobilisation au sein de la Mission Locale, l'Ecole de la 2^{ème} chance pilotée par YSchools et sur Dynamo action conduite par l'association Aurore

2) Organisation du concours

Le concours s'organise autour d'épreuves de présélection internes à chaque structure puis autour de demi-finales spécifiques à chaque public et d'une finale commune par public cible.

Des temps de préparation sont prévus pour chaque groupe pour leur permettre de prendre la parole devant un public et un jury notamment par l'écriture de textes, des cours d'expression orale et d'appréhension de l'espace à travers le théâtre. Un temps sur l'image sera proposé notamment aux demandeurs d'emploi (jeunes et allophones) avec la collaboration gracieuse de l'association La cravate solidaire.

Une avocate rencontrera les jeunes collégiens afin d'expliquer l'intérêt de la maîtrise de l'oralité pour convaincre.

Cette action est soutenue par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), et a fait l'objet de l'octroi d'une subvention de 9 000 €.

Les finalistes seront récompensés par un chèque cadeau multi enseignes pour ponctuer cet engagement :

- 1^{er} de chaque catégorie : 200 €, soit 600 € au total,
- 2^{ème} de chaque catégorie : 150 €, soit 450 € au total,
- 3^{ème} de chaque catégorie : 100 €, soit 300 € au total.

Le coût total prévisionnel d'opération pour Troyes Champagne Métropole s'élève à 17 280 € (montant comprenant également la valorisation du temps de travail des agents).

Les crédits relatifs à cette action sont inscrits au budget primitif 2022.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le règlement du concours ;**
- **D'APPROUVER les conventions entre Troyes Champagne Métropole et les partenaires prenant part au concours ;**
- **D'AUTORISER l'achat et la distribution de lots aux gagnants de chaque catégorie ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**